



Concours : «Le Tabac : ça fait des dégâts» **Appel à projets pour la réalisation d'une œuvre graphique** **Du 15 février au 15 avril 2024**

Contexte du projet :

L'épidémie du tabagisme constitue un problème majeur de santé publique en Tunisie. Le Ministère de la Santé en partenariat avec les Ministères de l'enseignement supérieur, de l'éducation, de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des personnes âgées et de la jeunesse et des sports, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé en Tunisie et l'alliance tunisienne contre le tabac, annonce le lancement du concours intitulé "Le Tabac : ça fait des dégâts".

Ce concours a pour objectif d'inviter les jeunes talents tunisiens à participer à la création de visuels : étiquettes de mise en garde sanitaire graphique (EMG), de sensibilisation contre le tabagisme et ses effets nocifs, adaptés au contexte tunisien. Ainsi une banque tunisienne d'avertissements schématisés pour la lutte contre le tabac, exploitables sur les paquets de cigarettes et sur les différents autres produits du tabac sera disponible.

Règles du Concours :

- Le concours est ouvert aux tunisiens et aux tunisiennes.
- Les participants sont invités à soumettre des visuels innovants et de qualité qui reflètent des informations relatives aux thèmes suivants :
 1. Risques pour la santé.
 2. Impact financier.
 3. Risques pour autrui (enfants/fœtus, tabagisme passif, etc.).
 4. Dépendance et addiction.
 5. Apparence physique.
- Chaque visuel doit être accompagné d'une proposition de message d'avertissement (Slogan) en langue arabe et en français. Les slogans (messages texte) ne doivent pas être incrustés sur le visuel directement, mais présentés dans une fiche technique complémentaire décrivant brièvement en cinq lignes en arabe ou en français l'intention conceptuelle et le message du participant en fonction de son œuvre.
- Les participants sont autorisés à soumettre plusieurs propositions de visuel ou de message d'avertissement (Slogan).

*** Une fiche technique : un document Word qui contient le nom et le prénom du participant, le niveau scientifique, le gouvernorat, le nom de l'œuvre (exemple : visuel 01), l'intention conceptuelle, le slogan/message texte.**

- Les soumissions peuvent prendre la forme de dessins, de photomontages, d'images générées avec l'intelligence artificielle, ou toute autre forme visuelle imprimable.
- Les visuels doivent être originaux et authentiques, aucune imitation ou plagiat n'est autorisé.

Les participants sont invités à utiliser des photos et des données images personnelles. En cas d'utilisation de photos de portrait, les participants doivent fournir au moment de la soumission de l'œuvre une autorisation de droit à l'image dans laquelle est stipulée ce qui suit :

j'autorise à exploiter mon image sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, campagne de sensibilisation, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux et autres.

- Les participants doivent soumettre des visuels numériques de haute qualité, à leur choix, aux dimensions de 60/80 cm (format vertical), 80/60 cm (format horizontal), ou 80/80 cm (format carré), soit en mode colorimétrique RVB (RGB) ou CMJN (CMYK), en format (JPG ou Tif) avec une résolution de 300 pixels par pouce (DPI / PPP).
- Chaque participation est considérée automatiquement comme certification de propriété intellectuelle et artistique de l'œuvre ainsi que des éléments qui la composent. Le participant affilié au concours assumera lui seul les suites judiciaires en cas de réclamation de droits d'auteur ou de propriété intellectuelle.
- **Chaque participant doit fournir une attestation écrite dument signée de cession à titre gracieux pour des raisons de sensibilisation tout droit de propriété littéraire ou artistique ou de marque lié à ses visuels (texte du ou des slogans...) objet de sa soumission (sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits).**

Critères d'Évaluation :

Les visuels soumis seront évalués en fonction des critères suivants :

1. Qualité visuelle et esthétique.
2. Originalité et créativité du concept de sensibilisation.
3. Pertinence des slogans/messages texte proposés.
4. Respect des critères techniques, dimensions, résolution, ainsi que du mode colorimétrique requis.

Prix :

- Des certificats et des trophées de reconnaissance seront décernés aux 10 visuels sélectionnés, relatifs aux thèmes.
- Les visuels sélectionnés choisis seront publiés et utilisés sur des supports imprimables et sur les paquets de cigarettes lors des campagnes de sensibilisation.

Date limite de soumission :

Les participants ont jusqu'au **15 avril 2024** pour soumettre leurs visuels par **E-mail** à l'adresse électronique suivante : dssb.dssb@rns.tn